

MOTION

La Commission Mixte Paritaire Nationale de la Branche Avocats réunie le 5 octobre 2007,
ayant pris acte de diverses annonces de réforme de la carte judiciaire et de la création d'un comité consultatif :

- rappelle son attachement à la qualité et à la proximité du service public de la justice,
- s'étonne de l'absence de représentation équilibrée dans le comité consultatif des représentants des syndicats d'employeurs et de salariés,
- déplore l'absence de communication sur un projet alors que la presse distille des informations inquiétantes et contradictoires,
- et s'inquiète des inévitables conséquences économiques et sociales d'éventuelles suppressions de juridictions tant directement sur les Cabinets d'Avocats et leurs salariés que, plus généralement, sur les bassins d'emploi concernés.

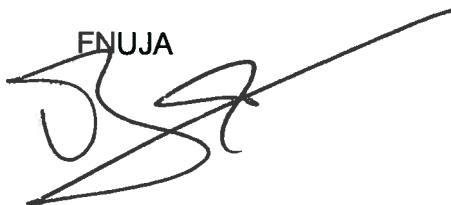
La Commission Mixte Paritaire demande une étude préalable nécessaire à la prise en compte, par l'Etat, des conséquences financières et sociales engendrées par la réforme.

Suivent les signatures :

ABFP



ENUJA



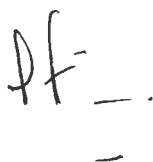
CNAE



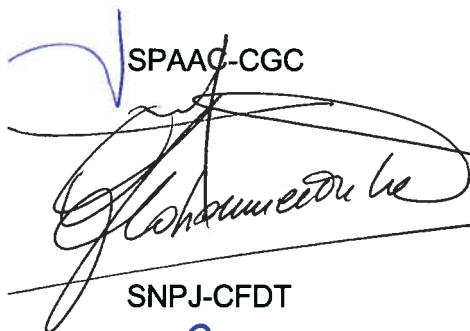
SAFE



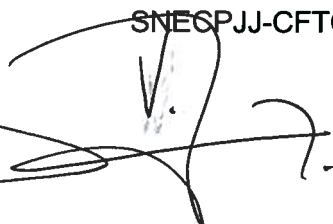
CNADA



SPAAC-CGC



SNESPJJ-CFTC



FEC-FO



SNPJ-CFDT



FNPSECP-CGT

